

Projet pédagogique

Des mercredis

2017/2018



Sommaire

Préambule

I) L'organisme

- a) La communauté des communes*
- b) Le site d'accueil périscolaire*
- c) L'équipe d'animation*

II) Fonctionnement de l'accueil

- a) Présentation de l'accueil*
- b) Inscriptions, réservations et annulations*
- c) Transport*
- d) L'hygiène et la santé*
- e) Le budget*
- f) La tarification*

III) Notre action jeunesse

- a) Projet éducatif de la CCPTM*
- b) Le projet pédagogique de l'équipe d'animation*
- c) L'évaluation*
- d) La communication*

Préambule

Ce projet pédagogique, à vocation annuelle, est établi par le directeur conformément à la réglementation en vigueur à l'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM).

Il est amené à évoluer en fonction des changements et évolution de l'accueil.

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec le personnel d'animation de l'accueil en question.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de nos actions.

Le projet permet de donner sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches et intentions pédagogiques. Les préoccupations ainsi que les attentes de l'organisateur y sont repérées.

1) L'organisme:

a) La communauté des communes:

La Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) est une structure intercommunale située dans la région Midi-Pyrénées plus précisément dans le département des Hautes-Pyrénées (65). La Communauté des Communes du Pays de Trie a été créée le 1er janvier 2007. Elle regroupait 22 communes et possédait la compétence école depuis le 1er janvier 2007. Elle a repris en gestion directe la compétence « enfance/jeunesse » depuis le 1er janvier 2013. La CCPT est devenu depuis le 1er janvier 2017 la CCPTM en fusionnant avec l'intercommunalité du Magnoac. Elle regroupe à ce jour 50 communes.

La CCPT est présidée par Monsieur Bernard Verdier.

- *Adresse postale :*

Communauté des Communes du Pays de Trie et du Magnoac

31 Place de la mairie

65220 Trie-sur-Baïse

Tel : 05 62 35 06 09

Fax: 05 62 35 45 14

b) Le site d'accueil périscolaire:

La Maison Enfance Jeunesse (MEJ).

- *Adresse postale :*

Maison Enfance Jeunesse

11 Rue des écoles

65220 Trie-sur-Baïse

Tel: 05 62 93 41 66

c) L'équipe d'animation.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Diplômes</i>	<i>Lieux d'intervention</i>
<i>Gillouin Lemaire</i>	<i>Delphine</i>	<i>Coordinatrice et Directrice multi-site</i>	<i>BAFA, BAFD BPJEPS</i>	<i>École de Trie, Villenbits et MEJ</i>
<i>Lemonnier</i>	<i>Mayala</i>	<i>Directrice ALSH et CLAC / Animatrice</i>	<i>BAFA BPJEPS</i>	<i>MEJ, école de Trie et CLAC</i>
<i>Guerrachli</i>	<i>shaad</i>	<i>Directeur périscolaire et adjoint CLAC / Animateur</i>	<i>BAFA BAFD en cours</i>	<i>MEJ, école de Trie et CLAC</i>
<i>Bourgeois</i>	<i>Maxime</i>	<i>Animateur</i>	<i>BAFA</i>	<i>Ecole de trie, villembits, MEJ</i>
<i>Lafforgue</i>	<i>Christelle</i>	<i>animatrice</i>	<i>BAFA</i>	<i>MEJ, école de Trie</i>
<i>Pocino</i>	<i>Marylin</i>	<i>animatrice</i>	<i>CAP petite enfance</i>	<i>MEJ, école de Trie</i>
<i>Canadell</i>	<i>Maéva</i>	<i>Animatrice stagiaire</i>	<i>En apprentissage</i>	<i>MEJ, école de trie</i>
<i>Poque</i>	<i>Barbara</i>	<i>Animatrice remplaçante</i>	<i>BAFA</i>	<i>Multi-site</i>

Chacun a une mission, des tâches et des devoirs, mais nous devons tous nous réunir autour d'un même rôle, celui de rendre nos temps d'accueil le plus agréable possible aux enfants.

Pour ce faire voici un petit rappel des missions de chacun :

Le directeur : *Il met en œuvre le projet éducatif de la structure organisatrice. Il est garant du projet pédagogique et de la sécurité de chacun. Il est responsable de tout ce qui relève du budget. Il a la responsabilité morale et pénale des enfants affectés sur les différents temps d'accueil. Il s'occupe des relations extérieures (partenaires, communes, DDCSPP, familles...). Le directeur est aussi animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les enfants et les animateurs.*

Les animateurs : *Ils sont sous la responsabilité du directeur. Ils adhèrent aux orientations des projets pédagogiques et éducatifs et les appliquent. Leur travail s'inscrit dans une démarche de travail en équipe, de partage de connaissances, de communication et ils participent à l'élaboration de la vie quotidienne et collective. C'est la personne du collectif adulte qui se trouve le plus souvent auprès des enfants, de leurs désirs et de leurs besoins. Grâce à un travail en équipe, les besoins de l'enfant seront pourvus à tout moment. Ils doivent considérer l'enfant comme un être unique et établir avec tous les enfants une relation de confiance et de communication en respectant sa pudeur et en étant impartial. Ils doivent aussi les aider à faire part par eux-mêmes et à ne pas agir à leur place. Ils représentent pour les enfants l'adulte référent. Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Enfin, ils assurent la sécurité physique, affective et morale des enfants sur tous les temps d'accueil.*

II) Fonctionnement de l'accueil-

a) Présentation de l'accueil-

L'accueil des enfants se fait à l'école de Trie-sur-Baïse à 11h40. Un temps d'accueil est mis en place jusqu'à 12h30 dans les salles d'accueil primaire et maternelle. Les enfants venant à l'accueil périscolaire de mercredi, mangent à la MEJ avec les enfants arrivant du RPJ (Tournous-Darré, Sère-Rustaing et Villembits). Un bus nous conduira à la MEJ à 11h50. Dès le repas terminé, les maternelles vont à la sieste sauf dans les cas où une sortie qui nécessite un bus est prévue. Quant au primaire, ils rejoignent leur salle d'activité pour un petit temps calme. Vers 14h, nous commençons les activités proposées jusqu'à l'heure du goûter. Une fois le goûter terminé, les enfants sont en temps libre et choisissent ce qu'ils veulent faire jusqu'à la fermeture qui est à 18h30.

b) Inscriptions, réservations et annulations-

- Inscriptions et réservation :

Les inscriptions s'effectuent **impérativement** auprès de la CCPTM **le mercredi de la semaine précédente** soit en appelant le 05-32-35-06-09 soit en retournant à la CCPTM **le tableau de réservation** à chaque période.

Les inscriptions le jour même ne sont pas acceptées.

Le dossier de l'enfant doit être complet (fiche d'inscriptions, copies des vaccinations, attestations d'assurances...).

- Annulations :

Les annulations se font au maximum le mercredi de la semaine précédente auprès de la CCPTM.

En cas de maladie, il faudra tout d'abord contacter la CCPTM pour informer de l'absence de l'enfant et fournir impérativement un certificat pour justifier l'absence sans lequel nous serons obligés de facturer la prestation.

En respectant ce délai pour les inscriptions et les annulations, cela permet d'informer très rapidement les familles et les prestataires extérieurs sur le maintien de l'accueil du mercredi après-midi, d'organiser les activités et de planifier la présence du personnel.

- Fermeture :

Pour des raisons de fonctionnement, l'accueil pourra fermer ses portes si l'effectif n'est pas suffisant (au moins cinq enfants présents).

De même pour les sorties : si l'effectif global n'est pas suffisant, nous serons dans l'impossibilité de les maintenir.

Dans ces cas exceptionnels, le directeur aura l'obligation de prévenir les familles dans les meilleurs délais.

c) Transport.

Nous utilisons régulièrement le bus pour le transport entre l'école et la MEJ, ou dans le cadre de sorties exceptionnelles sur les mercredis.

d) L'hygiène et la santé.

Les enfants seront sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant les repas, après le passage aux toilettes...

En cas de blessure, l'adulte titulaire du PSC1, il prendra en charge le jeune et lui administrera les premiers soins. Une trousse à pharmacie complète est disponible à la MEJ. Chaque soin est noté dans le cahier de l'infirmier.

En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les parents et si cela est nécessaire les secours.

Le personnel des accueils de loisirs n'est pas habilité à administrer des médicaments sauf Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) et exclusivement sous la responsabilité du responsable légal.

Cette hypothèse implique que les parents aient fourni :

- L'ordonnance du médecin,*
- Les médicaments dans leur emballage d'origine au nom de l'enfant,*
- Une autorisation parentale écrite précisant les consignes à suivre et le droit d'administrer le traitement.*

e) Le budget.

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année civile dans le budget global de la CCPTM. Pour cette année, le budget alloué est de 1700€.

f) La tarification:

En ce qui concerne l'accueil du mercredi :

<i>Périscolaire mercredi</i>	<i>Quotient familial inférieur ou égal à 300€</i>	<i>Quotient familial inférieur de 301€ à 750€</i>	<i>Quotient familial inférieur de 751€ à 900€</i>	<i>Quotient familial à partir de 900€</i>
<i>Après-midi (sans repas)</i>	<i>1,50€</i>	<i>2,5€</i>	<i>3,5€</i>	<i>4,5€</i>
<i>Après-midi (avec repas)</i>	<i>4,5€</i>	<i>5,5€</i>	<i>6,5€</i>	<i>7,5€</i>

III) Notre action jeunesse:

a) Projet éducatif de la CCPTM:

Le projet de la communauté des communes s'oriente principalement vers :

Objectif transversal :

Développer un lieu agréable pour l'enfant et l'adolescent, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

Objectifs généraux :

- Accueillir les enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial.*
- Favoriser pour chaque enfant et chaque jeune sa créativité, sa prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de son autonomie, en complément et en synergie avec la famille et l'école.*
- Avec les moyens humains propres au CLSH et autant que possible en partenariat avec les associations locales, organiser et animer des loisirs éducatifs sur long terme à destination des enfants et des adolescents.*

b) Le projet pédagogique de l'équipe d'animation:

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>moyens</i>
• <i>Respecter le rythme de l'enfant.</i>	• <i>Permettre aux enfants de se reposer</i> • <i>Donner la possibilité aux enfants de ne pas participer à l'activité</i> • <i>Permettre aux enfants de proposer des ateliers.</i>	• <i>laisser aux enfants des temps libres</i> • <i>Instaurer des temps calmes et des temps libres</i> • <i>Adapter ses animations à l'âge des enfants</i> • <i>Proposer du choix aux enfants</i> • <i>Installer un espace de repos</i>
• <i>Sensibiliser les enfants à la découverte des associations locales</i>	• <i>Initier les enfants aux différents sports que proposent les associations locales</i> • <i>Initier les enfants aux activités manuelles des associations locales</i> • <i>Faire découvrir d'autres associations locales qui proposent des activités culturelles</i>	• <i>Initiation de rugby, de hand-ball, de rollers, de pétanque, danse... (selon les disponibilités des associations)</i> • <i>mise en place d'ateliers avec des intervenants spécialisés en activités manuelles, créatives et culturelles</i>
• <i>Permettre aux enfants</i>	• <i>Permettre aux enfants</i>	• <i>Créer des moments de</i>

<i>d'être acteur de leurs temps d'accueil</i>	<i>d'être force de proposition</i> • <i>Accompagnés les enfants dans la création de projets</i> • <i>laisser le choix aux enfants des activités sur certains temps</i>	<i>dialogue avec les enfants</i> • <i>être à l'écoute des enfants sur leurs attentes et envies</i> • <i>mise en place d'une boîte à idées pour les grands</i> • <i>faire des bilans réguliers sur les activités proposées</i> • <i>menée des ateliers de création de projets d'enfants</i> • <i>laisser aux enfants la possibilité de ne pas faire l'activité</i>
• <i>Développer la créativité et l'imaginaire</i>	• <i>Sensibiliser les enfants à différentes techniques d'activités manuelles</i> • <i>Choisir des thématiques appropriées et les diversifier</i>	• <i>Utiliser différents support dans des ateliers manuels (feutrine, papier, cartons...)</i> • <i>utiliser différents outils de création (mains, pinceaux, sables...)</i> • <i>inventer des histoires</i> • <i>animer des personnages</i> • <i>animer des temps de théâtre forum</i>

c) L'évaluation:

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, articles de presse, photos.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

d) La communication.

- *Par téléphone à la MEJ : 06.75.52.95.43 ou à la CCPT au 05.62.35.06.09*
- *Par le site internet : ccptm.fr*
- *Par les plaquettes distribuées en classe aux enfants, sont également consultables à la CCPT, à l'office du tourisme, à la MEJ.*
- *Publication dans la presse locale lors de manifestations.*
- *Affichage sur la structure.*